

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

**Objet : RD - Convention d'application pour l'année 2016 avec l'association ASADAC Territoires / MDP**

- date de convocation le 10 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 25

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guilleme

## **Bureau du 22 juin 2016**

délibération n° 129-16

objet **RD - Convention d'application pour l'année 2016 avec l'association ASADAC Territoires / MDP**

---

Lionel Mithieux, vice-président chargé des politiques contractuelles, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, informe le Bureau de la signature d'une convention cadre intervenue le 18 septembre 2003 entre Chambéry métropole et Mission Développement Prospective par laquelle Chambéry métropole, en sa qualité de membre de cette association, lui confie des missions dans les domaines de la prospective territoriale, des politiques contractuelles et de l'observation des territoires.

Cette convention cadre prévoit la signature d'une convention d'application annuelle par laquelle Chambéry métropole fixe le montant de sa contribution financière annuelle.

Depuis 2007, ce montant est de 110 000 € et permet à Chambéry métropole de bénéficier du soutien technique et humain de MDP sur des sujets tels que :

- le suivi annuel du PLH,
- la réalisation de l'observatoire des inégalités sociales,
- la réalisation de l'observatoire du PDU,
- le bilan de la politique de la ville,
- la préparation des différentes politiques contractuelles.

Au titre de l'année 2016, l'association ASADAC Territoires / MDP, qui résulte de la fusion des associations ASADAC et MDP depuis le 17 juin 2015, continuera à intervenir sur les mêmes champs de compétences que les années précédentes, mais s'est vu en plus confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du nouveau projet d'agglomération.

Outre la mobilisation des équipes d'ASADAC Territoires / MDP, cette mission amènera ASADAC Territoires / MDP à s'attacher des compétences externes spécialisées dans les champs de la prospective territoriale ainsi que de la production des contenus.

L'ensemble de ces missions supplémentaires liées à l'élaboration du projet d'agglomération justifie que la contribution 2016 de Chambéry métropole soit portée de 110 000 € à 150 000 €.

**Vu** la décision du Bureau du 18 septembre 2003 approuvant la convention d'application pour 2015,

**Vu** le projet de convention d'application pour 2016,

**Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention d'application ci-jointe à intervenir entre Chambéry métropole et ASADAC Territoires / MDP prévoyant une contribution financière de 150 000 € au titre de l'année 2016,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer ladite convention,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin